

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 mars 2020

L'an deux mil vingt, le cinq mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Liliane DUBOIS, MM. Manoël DUDOUIT, Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, Mme Bénédicte GOSSELIN, MM. Emmanuel JAMARD, Vincent LEBEDEL, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, Mme Jocelyne LEGRAND, MM. Sébastien LEMONNIER, Serge LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. David LORENCE, Gilles MALICOT, Philippe MARGRITE, Stéphane MARGRITE, Mme Aline NOUET, MM. Laurent PIEN, Philippe PIRON, Mme Pierrette POUSET, M. Benoît PRECOURT, Mme Martine SAVARY, MM. Vivek SINGH, Marc VALLETTE, Joël VAUDRU, Guillaume VIGNET

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, M. Henri GAULARD, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Pierrette POUSET, M. Bruno MOISON qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN

Absents : Mme Emilie LAHONDES, M. François LETELLIER, Mme Sophie LOUISE, M. Sébastien MARIE

Secrétaire de séance : M. Vincent LEBEDEL

Date de convocation : 20 février 2020

Date d'affichage : 12 mars 2020

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 31 (32 à partir de la délibération n°2020-015)

Pouvoirs : 2

Votants : 33 (34 à partir de la délibération n°2020-015)

Délib. n°2020-021 : Cession de la parcelle ZA 3 (lieudit La Croix Roulland à Troisgots)

La commune est saisie d'une demande de cession de la parcelle ZA n°3, de 120 m², située au lieudit La Croix Roulland à Troisgots.

Anciennement chemin d'exploitation, la parcelle est aujourd'hui utilisée à usage agricole. Sur le cadastre, elle apparaît encore comme propriété de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Troisgots, dissoute en 1994 (arrêté préfectoral du 21/04/1994). Par délibération du 07/01/1994, la commune de Troisgots avait donné son accord pour récupérer la propriété de la parcelle, mais l'acte de transfert de propriété n'avait jamais été établi.

Mme Jacqueline Briard, née Lemare, a formulé une demande d'achat de ladite parcelle qui représente une enclave dans sa propriété.

Il est proposé dans un 1^{er} temps de régulariser la situation juridique du bien en actant son transfert de propriété de l'AFR de Troisgots vers la commune nouvelle de Condé-sur-Vire qui s'est substituée en 2017 à Troisgots, puis de le céder à Mme Briard.

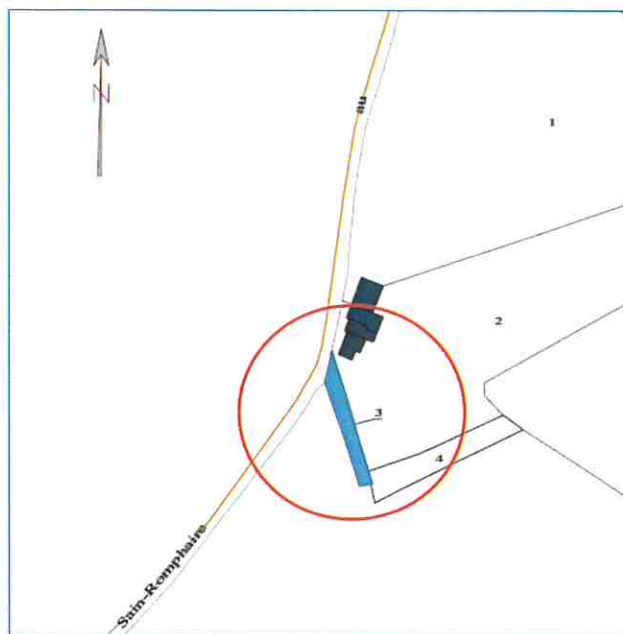
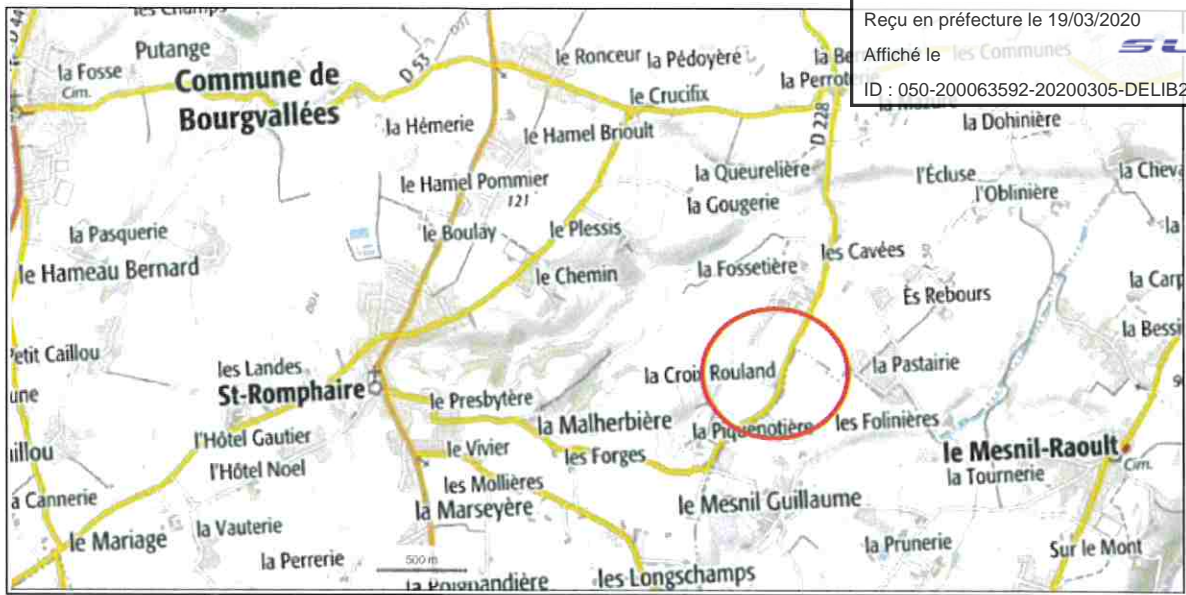
Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

les Communes SLO

ID : 050-200063592-20200305-DELIB2020_021-DE




Avis de France Domaine : 0,50 €/m²

Vu la délibération de la commune de Troisgots du 07/01/1994,

Vu l'arrêté préfectoral du 21/04/1994

Vu l'avis de France Domaine en date du 05/03/2020,

Envoyé en préfecture le 19/03/2020
Reçu en préfecture le 19/03/2020
Affiché le 
ID : 050-200063592-20200305-DELIB2020_021-DE

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Décider la cession de la parcelle ZA n°3, d'une surface de 120 m², située au Lieudit La Croix Roulland à Troisgots à Mme Jacqueline BRIARD, née Lemare, demeurant 45 rue de Aumônes, St-Romphaire, 50750 Bourgvallées, au prix de 0,50 € le m² net vendeur (soit un prix total de 60 €) ;
- Dire que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;
- Habilitier le Maire à signer tous les actes nécessaires à la régularisation de la vente.

Pour : 34	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

